

PACS

Liste des pièces à fournir

1/ CONVENTION de PACS [Lien vers cerfa](#)

(Partenaire sous tutelle : identité et signature du tuteur et autorisation juge des Tutelles

Partenaire sous curatelle : identité et signature du curateur)

Joindre photocopie pièce identité du tuteur ou curateur.

2/ DÉCLARATION de PACS [Lien vers cerfa](#)

Elle comprend : - l'attestation sur l'honneur de résidence (*pas de résidence secondaire*)

- la déclaration de non parenté et d'alliance

3/ PIÈCES IDENTITÉ en cours de validité original + photocopie

(comportant nom, prénoms, date et lieu de naissance, photo récente, signature et nom de l'autorité)

* Si double nationalité, fournir les 2 pièces d'identité

4/ ACTES de NAISSANCE avec filiation de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour les étrangers)

Si naissance à l'étranger : faire demande au SCEC de Nantes, en ligne sur

www.diplomatie.gouv.fr

Si veuvage : acte de décès de l'ex-conjoint **ou** son acte de naissance **ou** photocopie livret de famille

Si divorce pas mentionné sur l'acte : photocopie du livret de famille avec mention de divorce

Si acte de naissance en langue étrangère : produire la traduction faite par un traducteur assermenté (Apostille à faire apposer si nécessaire)

ETRANGERS

Pièces complémentaires

CERTIFICAT de COUTUME du consulat ou **certificat des autorités de son pays** indiquant âge majorité, célibat, absence de régime de protection

(pas nécessaire pour les ressortissants de l'OPFRA)

CERTIFICAT de NON PACS à demander au SCEC de Nantes

ATTESTATION de NON INSCRIPTION au REPERTOIRE CIVIL annexe du SCEC de Nantes si résidence **depuis plus de 1 an** en France

Où s'adresser ? : Service central d'état-civil
Département « Exploitation »
Section PACS
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09